

Caractérisation des URUs

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 11 février 2021  
Délibération 2021/02/CR-012**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;*

*Vu l'article 10 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat*

*Vu le courrier du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) en date du 26 avril 2019, portant sur la fin de la labellisation nationale des équipes d'accueil (EA) ;*

Considérant la demande du MESRI de mettre en œuvre, au niveau de l'établissement, une stratégie scientifique de renouvellement, fermeture ou création ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche adoptent la caractérisation des Unités de Recherche Universitaires telle que définie ci-dessous :**

**Contexte :**

Thématique émergente avec projet d'évolution vers une structure collaborative ou une numérisation  
Thématique qui ne trouve pas de correspondance dans la structuration des organismes

**Caractérisation :**

- Une thématique commune principale qui se dégage
- Minimum 10 personnels permanents
- Minimum 2 HDR
- Ratio encadrement doctorants équilibré
- Adéquation objectifs/moyens et capacité à obtenir des ressources propres
- Perspective d'évolution à moyen terme

Une unité de recherche universitaire peut être mixte avec plusieurs tutelles académiques.

**Suivi :**

Projet scientifique validé en commission de la recherche (CR)

Lettre de mission au directeur d'unité (DU)

Bilan à mi-parcours du contrat quinquennal devant la CR impliquant perspectives d'évolution et de structuration :

- productions et activités de recherche
- rayonnement notamment au niveau international
- activités de valorisation
- actions de diffusion de la culture scientifique
- qualité de la gouvernance de l'unité
- implication dans la formation doctorale
- actions entreprises pour mettre en œuvre les recommandations du HCERES ou de la/des tutelle(s)

Un dialogue de gestion tous les deux ans

**Évaluation :**

Par l'HCERES. L'établissement garde la possibilité de retirer le label en cas de mauvaise évaluation.

Toulouse, le 15 février 2021

**Le Président,**



*J.M. Broto*  
**Jean-Marc BROTO**

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0